



Compte rendu

REUNION ADMIN PFONGUE – 20 OCTOBRE 2016 9H30 ACTED

Liste diffusion
Membres PFONGUE, participants

La quatrième Réunion ADMIN PFONGUE a eu lieu le 20 Octobre 2016 au sein de l'ONG ACTED. Les administrateurs des ONG membres de la plateforme se sont réunis pour discuter d'une thématique centrale pour toutes les ONG au Sénégal, la législation du travail. **Mr. BASSE**, inspecteur du travail, nous a fait l'honneur de participer à cette rencontre pour répondre aux questions des administrateurs des ONG.

Le but de cette réunion était d'aborder et clarifier en particulier 4 points proposé par les membres PFONGUE:

- 1) **Les contrats de prestation de service**
- 2) **Les nouvelles dispositions (modifications) concernant les contrats de travail**
- 3) **Le contrat d'expatrié**
- 4) **Les différences entre contrats expatriés et nationaux**

La rencontre a vu la participation d'un grand nombre d'administrateurs d'ONG (membres et non). Pendant l'exposition de Mr Basse tous les participants ont posé des questions sur des problématiques générales et spécifiques à chaque ONG.

Voici le contenu de la présentation de Mr Basse :

1) LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Définition :

- contrat par lequel sont réalisés les divers travaux qui ne sont pas pris en charge par les contrats de travail
- convention par laquelle une personne s'oblige contre une rémunération à exécuter pour l'autre partie, un travail déterminé, sans la représenter et de façon indépendante.
- C'est un contrat par lequel un prestataire va mettre à disposition de son cocontractant (bénéficiaire ou client) son savoir-faire dans un domaine spécifique et déterminé. **Il "vend un service"**

Les types de contrats sont utilisés en fonction des types de services effectués:

- Les prestations de **services pour personne** répondant aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne (babysitting, travaux ménagers, assistance aux personnes handicapées etc.).

- Les prestations **matérielles sur un bien** (travaux de fabrication, d'installation, maintenance, de dépannage, de réparation, d'entretien etc.) ;
- Les prestations **immatérielles ou intellectuelles** (Formation, enseignement, conseil, prestation informatique, communication etc.) ;

DIFFERENCE AVEC LE CONTRAT DE TRAVAIL

- REFERENCE: code des obligations civiles et commerciales au lieu du Code Travail;
- Tribunal du commerce en cas de conflit au lieu de l'Inspection du Travail ou du Tribunal du Travail;
- Pas d'approbation de l'Inspecteur du Travail mais plutôt un timbre fiscal au niveau du service des impôts ;
- Toujours limité dans le temps donc jamais indéterminé;
- Pas d'horaire de travail, pas de bulletin de salaire, pas de congé, pas de certificat de travail, pas de cotisations sociales;

Dispositions essentielles dans un contrat de prestation de services

- identifier les parties (le client d'une part et le prestataire de l'autre);
- rappeler les raisons qui justifient l'accord (la tâche à effectuer doit être précise, ponctuelle);
- décrire l'objet du contrat (on peut annexer un cahier des charges très précis au contrat) ;
- décrire les obligations du prestataire : fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa prestation, constituer une équipe, travailler selon les règles de l'art, faire « valider » par le client le travail effectué, respecter une confidentialité etc...;
- citer les obligations du bénéficiaire: fournir les tâches à accomplir, contrôler l'effectivité du travail, valider, s'acquitter de la rémunération etc.;
- indiquer la rémunération et le mode de paiement;
- fixer la durée du contrat (on pourra indiquer un calendrier d'exécution et/ou des délais à respecter);
- prévoir les conditions de responsabilité et d'assurances;
- envisager les causes de pénalités, résiliation du contrat;
- prévoir la compétence en cas de conflit.

2) NOUVELLES DISPOSITIONS APPORTEES A QUELQUES CONTRATS DE TRAVAIL

Contrat de stage:

Décret N° 2015-777 du 02 février 2015 fixant les règles applicables au contrat de stage

Modifications du Code du Travail avec surtout l'introduction de l'article L 76

Types:

- Stage d'incubation
- Stage d'adaptation
- Stage pré-embauche
- Stage de requalification

Durée:

max 2 ans renouvellement compris

Rémunération:

En aucun cas ne peut pas être inférieur au salaire minimum de la catégorie de l'emploi de référence

Congé annuel: comme les autres travailleurs

Contrat d'apprentissage

Décret n° 2016 – 263 du 22 février 2016 fixant les règles applicables au contrat de stage

Durée:

Ne peut être supérieure à 4ans renouvellement compris

Rémunération:

Allocation mensuelle à titre de participation aux frais de transport et de restauration

3) CONTRAT D'EXPATRIÉ

- Dans l'ordonnancement juridique actuel du Sénégal on parle de «travailleur déplacé hors de sa résidence habituelle pour exécuter sont contrat de travail » pour désigner le travailleur expatrié

SPECIFICITES

- L'approbation se fait à la direction générale du Travail et de la sécurité sociale
- Pièces qui accompagnent le dossier:
 - photocopie de carte nationale d'identité
 - un casier judiciaire de moins de trois mois
 - un certificat de visite médicale
 - les pages utiles du passeport de l'intéressé

4) DIFFERENCE AVEC LES CONTRATS DE RESIDENTS

- Transport du travailleur et de sa famille obligatoire et à la charge de l'employeur du lieu de résidence au lieu d'emploi

- Le logement obligatoire et à la charge de l'employeur
- Le congé annuel se détermine sur la base de 5 jours par mois de travail au lieu de 2 jours mois
- La prise en charge de sa retraite peut se faire dans son pays d'origine si toutefois il est affilié à un régime de retraite institué dans ce pays.

CONDITIONS D'OBTENTION D'UNE CARTE DE SEJOUR

- 1) une demande manuscrite d'autorisation d'établissement adressée au ministre de l'Intérieur;
- 2) un extrait de naissance de moins de 6 mois (traduit et légalisé);
- 3) un extrait de casier judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois (traduit et légalisé);
- 4) un certificat médical délivré par un médecin établi au Sénégal;
- 5) 3 photos d'identité;
- 6) une photocopie certifiée conforme du passeport, notamment les pages comportant la photo, la date de validité du passeport et le cachet d'arrivée dans le pays ;
- 7) des documents justifiant de moyens de subsistance au Sénégal, (ex. Contrat de travail);
- 8) un timbre fiscal de 15.000 FCFA;
- 9) Certificat de résidence, chef de quartier (a Dakar);
- 10) la quittance de versement de la caution de rapatriement ;

L'inspecteur du travail a répondu aux questions des participants pendant tout son exposé. Mr Basse a félicité cette initiative de la PFONGUE de mettre en relation le Ministère du travail directement avec les administrateurs des ONG. Cette rencontre a permis aux administrateurs d'avoir des réponses sur des questions spécifiques très importantes et à Mr. Basse de recueillir les remarques et les observations de ceux qui tous les jours doivent faire face à certains vides administratifs qui concernent la vie des ONG au Sénégal.

Nous espérons, grâce aux efforts de la PFONGUE pour la mise en réseau des ONG, de pouvoir continuer à favoriser la concertation, la capitalisation des expériences et à appuyer ce processus d'ouverture du Gouvernement sénégalais vers le dialogue avec les ONG.

BOUBACAR BASSE

Téléphone : 775069754

EMAIL : abassbasse94@yahoo.fr

Liste présences :

ORGANISATION	REPRESENTANT	TEL	EMAIL
MIN INT	BOUBACAR BASSE	775069754	abassbasse94@yahoo.fr

PFONGUE	Riccardo Carlotti	775208512	contact@pfongue.org
SIF	Karine KABUENYI MAMBU	77 338 10 62	adminseneal@secours-islamique.org
COSPE	Eric Ndiaye	775041215	senegal@cospe.org
LVIA	Mouhamed GUEYE	776351609	lviath@orange.sn ; senegal@lvia.it
ADG	Medina Dione	772560847	medina.dione@ong-adg.be
PATH	Meissa Diaw	776396623	mdiaw@path.org
PATH	Christian Rene Huchard	771049914	chuchard@path.org
EDUCO	Awa fall	777265557	Awa.fall@educos.org
ACTED	Hawa ANNE	775569887	senegal.finance@acted.org
ENDA TM	Jean Charles Weibel	776390645	jeancharlesweibel@yahoo.fr
AVSF	Sylvie Biagui	772533004	sylbiagui@gmail.com
EAU VIVE	Nicole marie Gomis	776140000	nmgomis@eau-vive.org
GRAAD	Alioune Mane	772358048	Aliounemane78@gmail.com
ELEVAGE SANS FRONTIERES	Sylvain Gomez	002266292602 1	Sylvain.gomez@elevagessansfrontieres.org
EAU VIVE	Joseph Alphonse Ndiaye	775366262	jndiaye@eau-vive.org
SAMU SOCIAL	Isabelle de Guillebon	775690362	direction@samusocialsenegal.com
CPS	Salvio Di Lorenzo	773957571	salviodilorenzo@hotmail.it
CPS	Astou Sene	779286801	astoumaary@yahoo.fr
AJS	Fatou Thiam	775757468	
AJS	Yaye Fagueya Fall	775472527	yayefagueya@yahoo.fr
GRET	Emilie Barrau	770998427	barrau@gret.org
ACTED	Pascaline Perraud		Pascaline.perraud@acted.org
ACF Waro	Anne Foucray	775295357	afacray@wa.acfspain.org

ACF Waro	Bruno Yannick Basseck	773334957	bbasseck@wa.acfspain.org
ACF Mission SN	El Hadji Abdoulaye Sall	776505171	absall@sn.acfspain.org
VILLAGE PILOTE	Fatou Niang Diallo	776493392	Fatou.diallo@villagepilote.org
Le Partenariat	Papa Almany Babou	774586628	papalmamybabou@yahoo.fr
PFONGUE/JOKKALE	Emeraude Lachaux	774882721	Emeraude.lachaux@pfongue.org
PFONGUE	Khady Ndiaye	772336925	admin@pfongue.org
ENDA TM	Do Marie	775298855	cafmldo@endatiersmonde.org
HANDICAP INTERNATIONAL	Moussa Yabré	770998703	Admin-rh@hi-sen.org
VIS	Michel Metanmo	783890853	m.metanmo@volint.it
CONCERN UNIVERSAL	Jean Baptiste Ndiaye	775629272	Jean.baptiste@concern-universal.org
SAVE THE CHILDREN	Maimouna Ndoye	775561260	maimouna.ndoye@savethechildren.org
MEDICOS del MUNDO	Dieyla Thiam	776565413	admin.senegal@medicosdelmundo.org
ACTION AID	Massiami Nathaly Soumabono	781177105	Nathaly.soumabono@actionaid.org
NEBEDAY	Jean Goepp	779397070	jeangoepp@nebeday.org
MEDICOS del MUNDO	Mame Guilado Sarr	776229840	maguisen@yahoo.fr
MEDICOS del MUNDO	Abdou Aziz Seck	778097933	sekaziz@yahoo.fr
SAVE THE CHILDREN	Beatrice Fall	777406184	Beatrice.fall@savethechildren.org
AIDE et ACTION	Jules Dieudonné Gomis	775319916	jules.dieudonne-gomis@aide-et-action.org
MEDICOS del MUNDO	Lamine Samgré	775146278	Admin.pikine@medicosdelmundo.org
CISV	Mamadou Koulibaly	775411264	cisvadm@orange.sn

Dakar, le 24 Octobre 2016

